

code de la spécialité :H.L.F02.S01.02

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

F 1102, F 1501, F 1506, F 1600, K 1206, K 1401, K 1403, P 1401

Fiche d'identité de la spécialité : Conduite Opérationnelle de Projets.

Niveau: Licence

Domaine: Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville.

Filière: Métiers de la ville

Spécialité: Conduite Opérationnelle de Projets.

1- Localisation de la formation:

Institut :Architecture et d'Urbanisme

Département : Architecture et d'Urbanisme.

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté N° 937 du 26 Nov. 2020

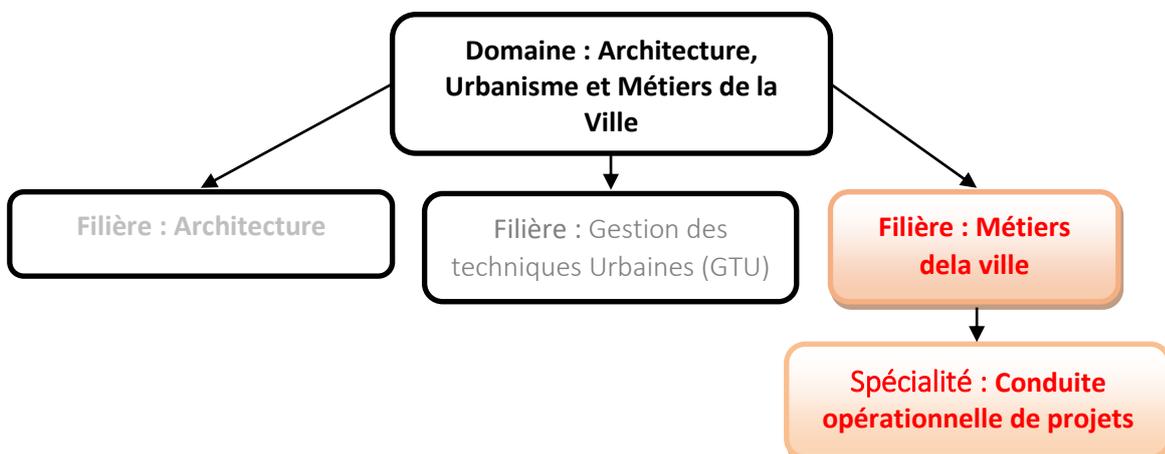
2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques : Ordre des architectes ; Directions de wilaya (DUC, DLEP, DSP, DWH, Travaux Publics, Domaines, Environnement...) ; Collectivités locales ; OPGI, AADL,

Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires : Direction de l'Urbanisme, BATNA ; Direction des Finances BATNA ; Direction des Transports BATNA ; Direction des Equipements Publics, DEP BATNA ; URBA ; BEETB ; Collectivités locales ; Union Nationale des Entrepreneurs du Bâtiment UNEB

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

Les évolutions du monde du bâtiment, contexte socio-économique, technologies, savoirs, savoirs faire et savoirs être ont eu pour corollaire des évolutions de la division du travail pour l'organisation de la construction et la conduite de projet. Ces évolutions, elles même, correspondant à un transfert de compétences de l'architecte, de son agence ou des ingénieurs vers les entreprises et vers de nouveaux profils professionnels de la coordination et du pilotage de projets qu'il soient architecturaux ou urbains, pour ne pas les restreindre au chantier. Les professionnels de cette formation n'exercent pas de fonction technique directe et ne concurrencent pas les autres professionnels.

Le diplômé C.O.P doit pouvoir analyser et maîtriser les tensions internes, les sources d'avantages concurrentiels et les enjeux et défis du projet, préparé en trois années, licence professionnalisée ce qui lui permet d'intégrer le marché de travail avec une entière implication et imprégnation dans le domaine de réalisation des projets de construction, tout en apposant en application les connaissances acquises au cours du cursus.

La formation vise le profil professionnel de pilote de projet. Celui-ci exerce une fonction complémentaire de coordination multiple de management des équipes de travail, de planification des actions, d'animation et de contrôle.

Le programme de la formation a été réfléchi sur la base du programme national pour la formation des architectes avec le souci du maintien d'éléments de formation communs pour garantir une culture professionnelle commune qui faciliterait les rapports et interactions professionnelles, tout en développant la spécificité professionnelle du profil visé. Essentiellement les aspects juridiques et législatifs, économiques, de gestion, les neuf domaines du management, de culture de la qualité et de l'optimisation, planification, ordonnancement, économie, analyse de valeur, outils de la qualité.

5- Objectifs de la formation:

- Réponse aux besoins du marché socio-économique / secteur du bâtiment.
- Adaptation au marché du travail : conditions des chantiers, des entreprises et des projets de construction.
- Réduction de la coupure entre l'établissement d'enseignement, lieu de réflexion disciplinaire et l'exercice de la profession.
- Insertion professionnelle.

6- Profils et compétences visés:

Maîtrise :

- de coordination des équipes de travail.
- de planification des actions.
- de quelques missions de contrôle et suivi des travaux .

- d'animation.
- d'aide à la prise de décision : cellules de planification.
- de gestion des risques,
- gestion des délais... etc. ;

Avoir :

- des compétences de communication.
- des compétences de négociation.
- la capacité d'anticipation et de prévision des faits.

Métiers visés :

- Consultant de cabinet d'audit et conseil.
- Planificateur.
- Gestionnaire de projet.
- conduire de projet, chef de projet.
- Coordonnateur.
- Conducteur des travaux.
- Gestionnaire de qualité.
- Maitre d'ouvrage et Assistant à maitrise d'ouvrage.
- Technico-commerciale de construction.
- Contrôleur d'ouvrage et de la qualité.
- Directeur de site / d'unité opérationnelle.
- Promoteur immobilier.
- Coordinateur des travaux.
- Consultant de cabinet d'audit et conseil.
- Planificateur.
- Gestionnaire de projet.
- Entrepreneur.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

La formation assure un grand potentiel foncièrement demandé par la réalité du terrain dans le domaine du montage, de la réalisation, du suivi et de la gestion de projet de toutes natures. A l'échelle régionale, avec l'expansion des activités dans le secteur du bâtiment et de la construction, il y a de très grandes potentialités d'employabilité spécialement du profil formé dans : Directions de wilaya (DUC, DLEP, DSP, DWH, Travaux Publics); Collectivités locales ; OPGI, AADL ; entreprises de réalisation des bâtiments privés et publics.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 937 du 26 NOV 2020

**Portant habilitation de Licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2020-2021,
dans le domaine «Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville» à l'Université Batna 1**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, complété et modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 29 Dhi El Hidja 1409 correspondant au 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'Université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu le procès-verbal du Comité Pédagogique National du Domaine Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville» du 14 novembre 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont habilitées, les Licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2020-2021 à l'Université Batna 1, dans le domaine « Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville», conformément au tableau ci-dessous.

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville	Métiers de la Ville	Conduite opérationnelle des projets	P
	Gestion des Techniques Urbaines	Génie urbain	A

Art.2: Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le :.....

Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



